

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 71'000.-- pour
l'implantation d' un nouveau logiciel de gestion des bibliothèques.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 août à la bibliothèque publique.

Elle était composée de Mesdames Hélène Grand-Greub, Marinette Nicollin-Stilli, Christine Niggeler, Josy Tesa, la soussignée désignée rapportrice, et de Messieurs Guy Angeloz et David Wulliamoz. Messieurs Yvan Gindroz et Fabien Richard étaient absents.

La délégation municipale était composée de Madame La Municipale Nathalie Saugy, de Madame Meier, responsable de la bibliothèque publique, et de Monsieur Didier Wulliamoz, responsable de l'office informatique. Nous les remercions pour leurs éclaircissements et leurs réponses.

Problématique

Le logiciel actuel de la gestion des bibliothèques yverdonnoise est vieux de 8 ans et ne répond plus aux demandes des usagers et des professionnels. Les quatre sites de prêt ne peuvent pas se coordonner avec ce logiciel. Il est réellement obsolète et n'est utilisé en Suisse qu'à Yverdon et Delémont !

A la fin 2007, une réflexion a été menée pour trouver un logiciel adapté aux besoins des bibliothécaires et des yverdonnois. Le logiciel ALOES apparaît comme la meilleure solution et a été reconnu pour être un excellent produit dans les différentes institutions du type.

Détails sur le logiciel ALOES

Ce logiciel a de nombreux avantages :

-un gain de temps pour le service du prêt : en effet il est possible de rechercher des livres et de savoir leur état de disponibilité. Le rappel des retours est d'ailleurs informatisé. Ce gain de temps pourra être dégagé pour des activités culturelles.

-le rassemblement de différents lieux sous un seul logiciel : avec ce logiciel il est possible de gérer soit une bibliothèque seule, ou un ensemble de médiathèques. Comme le réseau yverdonnois est multiple, ce logiciel offre une possibilité d'autonomisation des différentes médiathèques, tout en étant sous le même catalogue. Chaque institution pourrait avoir, par exemple, son propre agenda et son propre règlement.

-l'avantage de la fonction « transit inter-établissement » : avec ce système, plus besoin de ramener son livre au lieu d'emprunt, mais dans toutes les médiathèques yverdonnoises. Il offre la possibilité de relier les prêts entre les établissements.

-un portail de site internet accueillant : d'un côté, des pages web statiques comportant des informations telles que les horaires d'ouverture, de l'autre des pages dynamiques régulièrement mises à jour, sur des événements ou des conseils de lecture. Bien évidemment le lecteur pourra faire sa réservation en ligne, depuis chez soi. Il aura même la possibilité de

gérer son compte de lecteur. D'ailleurs lorsque sa réservation est arrivée, il pourra en être directement averti par mail. En bref, une meilleure convivialité pour le lecteur.

-une recherche facilitée : le lecteur pourra rechercher un livre selon des indications précises (auteur, titre) ou par thème.

-détient la norme Z 3950 : cette norme client permet de rechercher un livre auprès d'autres bibliothèques, et cela grâce à sa notice.

-une grande fiabilité et sécurité : l'entreprise, établie depuis 20 ans, profite d'un excellent service-client. De plus, la migration des notices n'a jamais posé de problème dans les autres établissements clients.

Pour information, ALOES est utilisé dans les bibliothèques de Morges, Nyon et Monthey. Il est très répandu dans les bibliothèques de taille moyenne.

Avec un logiciel de ce type, nous n'allons pas nous fermer aux autres technologies : il pourra évoluer avec son temps. Par exemple, il y a la possibilité d'intégrer le « protocole ZIP », où le code-barres fait office d'antivol.

D'un point de vue plus technique, ce logiciel pourra être centralisé sous le serveur du service informatique et ainsi augmenter les redondances.

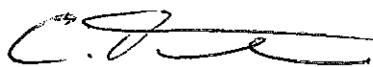
Si le fournisseur du logiciel reste le même que précédemment, l'interface de ce logiciel change beaucoup. Il sera donc nécessaire de fermer la bibliothèque sur une semaine, le temps de la formation du personnel (9 à 10 jours pour les bibliothécaires, 1 à 2 jours pour le personnel du prêt) et de la migration des données.

A la question d'un commissaire sur une solution en « open-source » (logiciel libre), le service informatique nous a répondu qu'il existait des solutions pour des petites bibliothèques, mais que ces offres n'étaient pas abouties et qu'aucune bibliothèque de Suisse n'avaient opté pour ce type de logiciel.

Conclusion de la commission

Convaincus que le renouvellement du logiciel de gestion des bibliothèques est vital et urgent, les membres de la commission ont décidé, à l'unanimité, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 2 septembre



Carmen Tanner